

Valeurs seuils applicables aux marchés soumis aux accord internationaux (annexe 1)

a. Accord relatif aux marchés publics (OMC)

Adjudicateur		Valeurs seuils en CHF (Valeurs seuils en DTS)	
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service
Cantons, communes et districts	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)	350'000 CHF (200'000 DTS)
Autorités et entre- prises publiques dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, des transports et des télé- communications	8'700'000 CHF (5'000'000 DTS)	700'000 CHF (400'000 DTS)	700'000 CHF (400'000 DTS)

b. En vertu de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération, les adjudicateurs suivants sont également soumis aux dispositions des accords internationaux

Adjudicateur	Valeurs seuils en CHF			
	(Valeurs seuils en Euro)			
	Marchés de construction (valeur totale)	Fournitures	Prestations de service	
Entreprises privées disposant d'un droit spécial ou exclusif, dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et du transport	8'700'000 CHF (6'000'0000 Euro)	700'000 CHF (480'000 Euro)	700'000 CHF (480'000 Euro)	
Entreprises publiques ou privées ayant des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur du transport de voyageurs par rail et dans le secteur énergétique (approvisionnement en gaz et en chaleur)	8'000'000 CHF (5'000'000 Euro)	640'000 CHF (400'000 Euro)	640'000 CHF (400'000 Euro)	
Entreprises pu- bliques ou privées ayant des droits spé- ciaux et exclusifs dans le secteur des télécommunications*	8'000'000 CHF (5'000'000 Euro)	960'000 CHF (600'000 Euro)	960'000 CHF (600'000 Euro)	

^{*} Ce secteur est exempté (art. 2 al. 1 OMP et annexe 1 OMP – RS 172.056.111)